fr

Press release | 15.01.2010

Thon rouge

La France doit soutenir, sans délai, l'inscription du thon rouge dans l'annexe I de la Convention Cites

La France doit se prononcer, le lundi 18 janvier, pour l'inscription duthon rouge à l'annexe I de la Convention internationale sur les espèces sauvages(CITES).

Comme le demandent les écologistes, la Commission européenne souhaite inscrire le thon rouge dans l'annexe I de la Convention CITES, ce qui reviendrait à interdire sa commercialisation internationale et permettrait la sauvegarde du thon rouge et la protection des emplois des pêcheurs pour qui la pérennité des espèces est vitale.

Nicolas Sarkozy avait annoncé lors du Grenelle de la mer que la France soutiendrait "*l'inscription du thon rouge à l'annexe de la Convention internationale sur les espèces sauvages (CITES), pour en interdire le commerce".* Depuis pourtant, les autorités françaises hésitent à se prononcer pour l'inscription du thon rouge à l'annexe I de cette Convention.

Jean-Paul Besset et **Raül Romeva**, eurodéputés du Groupe des Verts/ALE et membres de la Commission Pêche du PE, estiment que ***''la France a ici l'occasion de jouer un véritable rôle dans la préservation des ressources halieutiques et de la biodiversité, en soutenant sans délai l'inscription du thon rouge à l'annexe I de la Convention Cites. Un soutien de la part des autorités françaises à l'annexe II n'aurait aucun impact. En tenant ses promesses, Nicolas Sarkozy s'engagera à éviter la disparition de cette espèce en contribuant ainsi à la sauvegarde de notre biodiversité''.***

Recommended

Press release



EU caves in to the fossil fuel lobby

19.11.2026

Press release

@Alex Johnson



COP31 draft fails on fossil fuels

19.11.2026

Press release

Photo by Hailey Tong on Unsplash



EU fundamental values are not an ‘à la carte’ menu the…

18.11.2026

Press release

Adriaan Ploegh



MEPs urge to strengthen European defence innovation

12.11.2026

Please share

- E-Mail